## MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE BURKINA FASO Unité-Progrès-Justice SECRETARIAT GENERAL DIRECTION DES RESSOURCES

**HUMAINES** 

Décision N°\_\_\_\_/MFPTPS/SG/DRH
Accordant un Congé maternité

## LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Vu le Décret N°2008-788/PRES/PM/MFPRE/MEF/MATD du...modalités...Faso Vu le Décret N°64-277/PRES/TFP du...délégation...annuels Vu l'arrêté N°2011-1200/MFPTSS/CAB du...liste...Ministtres Vu l'arrêté N°2021-001/MINEFID/SG/DG-CMEF du...dérogations...oeuvre

## DECIDE

Article 1 : Un Congé maternité de quatorze (14) semaines à solde entière, est accordé du

01/03/2023 au 10/03/2023 inclus, à Administrator Administrator matricule admin, agent en service à la Structure de Test (STRUC - TEST).

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

Pour le Ministre et par délégation Le Secrétaire général

**Hamidou SAWADOGO** 

Officier de l'Ordre National

**Ampliations**:

DRH

SG